



Février 2014

La fin de la politique familiale ?

Le Président de la République a annoncé, le 14 Janvier, lors de sa conférence de presse, la fin programmée des cotisations patronales en direction de la branche Famille. Il ne dit pas comment seront compensés les 35 milliards de pertes ainsi organisées.



[cliquez ici pour télécharger l'image en 300 dpi](#)

Cette mesure vise à la création d'emplois par l'allègement du coût du travail. A ce jour, aucune garantie n'est donnée sur ces créations d'emplois.

L'UDAF de L'Oise s'inquiète donc de l'avenir de la politique familiale et souhaite que l'ensemble des mouvements familiaux, avec l'UNAF, soit partie prenante des débats qui auront lieu à propos de l'élaboration de ce projet et que globalement, la politique familiale qui a montré son efficacité soit préservée.

La politique familiale française est enviée par le monde entier, parce qu'elle est efficace. La France a l'un des meilleurs taux de fécondité d'Europe, et cette politique a permis d'amortir les conséquences de la crise économique dans laquelle nous sommes plongés.

Mais les premières économies réalisées sur le dos des familles entraînent ses premières conséquences : le taux de natalité est repassé sous le seuil de 2 enfants par femme. La politique familiale en France a fait ses preuves, et a démontré son utilité. La mettre en péril en diminuant ses financements ne serait pas responsable.

Aujourd'hui, la branche famille est financée aux 2/3 par les cotisations familiales « employeur » et le dernier 1/3 par les impôts et taxes, notamment la CSG (payée notamment par les familles). Cette annonce fragilise, donc, une partie importante de son financement.

L'État pourra-t-il trouver ces 35 milliards en remplacement de ces sommes perdues ?

Comment trouver cet argent dans l'impôt, tout en réduisant les prélèvements, et la dette ?

Toucher à l'investissement serait contre-productif.

L'État et les collectivités territoriales sont-elles prêtes à réduire leurs effectifs de plusieurs centaines de milliers de personnes ?

Combien d'emplois seront réellement créés dans ce contexte ?

Qu'advient-il de la gouvernance des CAF et du paritarisme ?

Qui construira la politique d'action sociale efficace sur les territoires ?

Qui assurera la représentation légitime des familles ?

Cette question sera évoquée en interne lors de leur prochain conseil d'administration à l'UDAF de l'Oise en avril prochain.

Pour obtenir des renseignements, merci de contacter le président de l'UDAF, au 03 44 06 83 83

Dans l'Oise, l'UDAF est implantée dans trois villes : Beauvais, Creil et Compiègne et emploie 50 salariés. Le rôle de l'UDAF est de représenter les familles auprès des pouvoirs publics dans l'ensemble du département. L'UDAF défend les intérêts des familles dans les instances départementales et locales dans de très nombreux domaines : vie familiale, droit au travail, santé, consommation, éducation, logement, loisir et culture... L'UDAF gère aussi deux importants services de tutelles qui interviennent sur tout le département. L'UDAF de l'Oise représente 5968 familles adhérant librement à 69 associations familiales de leur choix.

Coordonnées UDAF :

35 rue du Maréchal Leclerc, BP 10815, 60008 Beauvais Cedex

Tél. : 03 44 06 83 83- Fax : 03 44 48 05 28

Interlocuteurs : Michel Fohrenbach : mfohrenbach@udaf60.unaf.fr

Frédéric BUREAU : fbureau@udaf60.fr

Contact presse : LG Presse, Lise GERBET, tel : 06 70 00 38 70 - Mèl : lise.gerbet@lqpresse.fr